



Inspection de la propriété

L'achat d'une maison constitue fort probablement la transaction la plus importante de votre vie. C'est pourquoi l'inspection est fortement recommandée avant de procéder à l'achat de votre demeure.

L'inspecteur passera la propriété en revue et

effectuera une inspection visuelle exhaustive afin d'évaluer l'état de la maison et de toutes ces composantes. Quand vous recevrez le rapport de l'inspecteur, vous pourrez discuter avec votre courtier immobilier des réparations nécessaires, susceptibles d'avoir une incidence sur le prix d'achat convenu.

Que doit comprendre l'inspection ?

Le professionnel fait une inspection visuelle des différentes composantes d'un bâtiment afin de découvrir les vices apparents ainsi que les problèmes importants et majeurs. L'inspection donnera au client une idée précise et nette des caractéristiques de la maison qu'il achète. L'inspection devrait durer environ de deux à trois heures pour une résidence unifamiliale (ex. trois chambres à coucher). Au cours de cet exercice, l'inspecteur examinera l'aménagement extérieur et l'aménagement intérieur de même que la structure, l'enveloppe et les services (électricité, plomberie, etc.) du bâtiment.

L'inspection a cependant des limites. Ainsi, l'inspecteur n'est pas obligé de déplacer les meubles qui obstruent l'accès ou qui nuisent à la visibilité. Par exemple, si le sous-sol est encombré au point de l'empêcher de voir l'ensemble des composantes, il n'est pas tenu de le dégager, mais il doit l'indiquer dans son rapport.

Il est très important que vous soyez présents lors de l'inspection. L'inspecteur pourra ainsi répondre à vos questions et vous renseigner sur les caractéristiques de votre futur investissement.

Vous voulez procéder en toute sécurité ? Faites appel à votre professionnel de l'immobilier qui saura vous diriger tout au long de votre transaction :

VOTRE COURTIER IMMOBILIER.

Nos membres, leurs connaissances, pour bien vous servir !